

ASSEMBLÉE NATIONALE

10 juillet 2020

DETTE SOCIALE ET AUTONOMIE - PJLO - (N° 3179)

Adopté

AMENDEMENT

N° 7

présenté par

M. Dharréville, M. Brotherson, M. Bruneel, Mme Buffet, M. Chassaigne, M. Dufrègne,
Mme Faucillon, M. Jumel, Mme Kéclard-Mondésir, M. Lecoq, M. Nilor, M. Peu,
M. Fabien Roussel, M. Serville et M. Wulfranc

ARTICLE 1ER BIS

Supprimer cet article.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet article, adopté au Sénat, instaure une règle d'or financière sur l'ensemble du périmètre de la Sécurité sociale.

Ce faisant, il crée un carcan financier au service de la compression des dépenses de protection sociale. C'est pourquoi nous en demandons la suppression.